

Domaine de formation : **ELU0605 – Gestion des ressources humaines**

Référence interne : **ELU0605-BE01** Durée de la session : **7 heures** Prérequis : **Aucun prérequis**

Les objectifs pédagogiques :

- L'objectif de cette formation est de permettre aux élus de comprendre le rôle et les obligations du maire en matière de ressources humaines pour mieux appréhender ses relations avec les agents.
- Mieux appréhender la structure et son organisation des ressources humaines
 - Mieux cerner les spécificités et enjeux d'un secteur en évolution permanente

Le Programme :

I – L'organisation de la collectivité

- Organisation des services, dialogue social, temps de travail etc.
- Apports théoriques.

II – L'intégration dans la Fonction publique

- Filières, métiers, concours, recrutement etc.
- Apports théoriques
- Atelier : quizz sur les différentes modalités de recrutement

III – Le parcours professionnel des agents territoriaux

- Carrière, rémunération, formations etc.
- Apports théoriques

IV – L'exercice des fonctions

- Droits et obligations, etc.
- Apports théoriques

IV – Le positionnement de l' élu dans sa collectivité

- Rôle de l'employeur, rôle de l'administration, etc.
- Apports théoriques

Formatrice : Madame Emilie BINOIS



- DGA Ressources dans un EPCI de 34 000 habitants.
- Adjointe au Maire d'une commune de 39 000 habitants sur un mandat, en charge des RH/Finances/Commandes Publique.
- Parcours professionnel toujours en lien avec l'élaboration budgétaire (commune et intercommunalité).

Les points forts de la formation :

Comprendre le fonctionnement et le statut des agents des collectivités territoriales

Modalités pédagogiques :

- Documents supports projetés
- Etude de cas concrets
- Exposés théoriques

Les résultats attendus :

Une évaluation interactive sera proposée en fin de formation pour vérifier les acquis fondamentaux en ressources humaines. Des QCM et questions seront aussi posées au cours de la formation

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Emilie BINOIS</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)